

## Lancement du regroupement des actions Viridien (ex-CGG)

Paris, France – 27 juin 2024

Viridien (la « **Société** ») annonce la mise en œuvre des opérations de regroupement d'actions composant son capital social, à raison de 1 action nouvelle de 1,00 € de valeur nominale contre 100 actions anciennes de 0,01 € de valeur nominale (le « **Regroupement** »).

Suivant délégation de pouvoirs de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 15 mai 2024, et subdélégation du Conseil d'administration tenu le même jour, le Directeur Général de la Société a décidé de mettre en œuvre ce Regroupement selon les principales modalités suivantes :

- Date de début des opérations de Regroupement : 1<sup>er</sup> juillet 2024
- Parité d'échange : 1 action nouvelle à émettre de 1,00 € de valeur nominale contre 100 actions anciennes émises de 0,01 € de valeur nominale
- Suspension de l'exercice des valeurs mobilières : l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera suspendu du 25 juin 2024 au 5 août 2024 (inclus)
- Nombre d'actions anciennes soumises au Regroupement : 716 146 563 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune
- Code ISIN des actions anciennes non regroupées : FR0013181864
- Nombre d'actions nouvelles à provenir du Regroupement : 7 161 465 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune
- Période de Regroupement : 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juillet 2024 inclus (soit 30 jours)
- Date d'effet du Regroupement : 31 juillet 2024
- Code ISIN des actions nouvelles regroupées : FR001400PVN6

Pour rappel, le Regroupement est une opération d'échange sans incidence sur la valeur totale des actions de la Société détenues en portefeuille par chaque actionnaire. En pratique, chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle (de 1,00 € de valeur nominale) pour chaque bloc de 100 actions anciennes (de 0,01 € de valeur nominale).

Les actionnaires détenant un nombre total d'actions anciennes formant un multiple de 100 n'auront aucune démarche à effectuer. Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles (soit un multiple de 100 actions anciennes) devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus, afin d'obtenir un multiple de 100 jusqu'au 30 juillet 2024 inclus.

Les actions anciennes non regroupées seront radiées de la cote à l'issue de la période de Regroupement.

En application des articles L.228-6-1 et R.228-12 du Code de commerce, à l'expiration d'une période de trente jours à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en bourse par les teneurs de comptes et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus de chaque titulaire de droits.

L'avis initial et l'avis complémentaire relatifs au Regroupement ont été publiés respectivement le 14 et le 26 juin 2024 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (<https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/balo/>).

Toutes les opérations relatives au Regroupement auront lieu auprès d'Uptevia, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle, 92931 Paris La Défense Cedex.

Calendrier indicatif :

14 juin 2024	Publication de l'avis initial de Regroupement au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires
25 juin 2024	Ouverture de la période de suspension d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital
26 juin 2024	Publication de l'avis complémentaire de Regroupement au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires
1 <sup>er</sup> juillet 2024	Début des opérations de Regroupement
Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 juillet 2024	Possibilité pour les actionnaires d'acheter et de vendre des actions afin d'obtenir un nombre d'actions sans rompus
30 juillet 2024	Dernier jour de cotation des actions anciennes (code ISIN : FR0013181864)
31 juillet 2024	Prise d'effet du Regroupement et premier jour de cotation des actions nouvelles (code ISIN : FR001400PVN6)
Du 31 juillet au 29 août 2024	Indemnisation des actionnaires ayant des rompus par leur intermédiaire financier
5 août 2024	Reprise de la période d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital

Une Foire aux Questions (FAQ) relative au Regroupement est disponible sur le site web de la Société (<https://www.viridiengroup.com/investors/shareholders>).

**A propos de Viridien (anciennement CGG) :**

*Viridien (www.viridiengroup.com) est un leader mondial en technologies de pointe, dans le digital et en données de la Terre. Nous repoussons les limites scientifiques pour un avenir plus prospère et durable. Notre ingéniosité, notre dynamisme et notre curiosité scientifique nous permettent de développer de nouvelles connaissances, innovations et solutions pour relever efficacement et de façon responsable les défis et la complexité des ressources naturelles, du numérique, de la transition énergétique et des infrastructures. Viridien emploie environ 3 500 personnes dans le monde et est cotée sous le nom de VIRI sur Euronext Paris SA (ISIN : 0013181864).*

---

**Contact : Direction Juridique, 27 avenue Carnot, 91300 Massy**